



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 6 mai 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent avant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

14 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS ANNÉE 2025

Monsieur SZYMANEK expose à l'assemblée que conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

En effet, comme le précise l'article L. 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales « *le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune des dispositions des articles L. 2411-2 à L. 2411-19.*

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. »

Dès lors, dans le cadre de ces dispositions, M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers réalisées par la commune au titre de l'année 2025, ci-annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte dudit bilan annexé,
- de reconnaître l'exactitude des décisions prises au cours de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

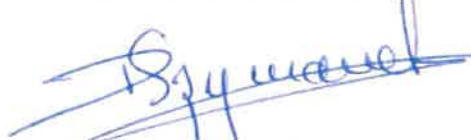
A 23 voix pour et 5 abstentions (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ)

Prend acte dudit bilan annexé,

Reconnait l'exactitude des décisions prises au cours de l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS
TABLEAU DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES ANNEE 2025

Date DCM/ DPU	Localisation	Désignation du bien	Références cadastrales/ superficie	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de vente/ montant	Origine de la propriété
Délibération du 08 octobre 2024	22C rue Jules Ferry	Immeuble bâti	Parcelles cadastrées section B n° 3325, 4557, 4558	Jean KELLER André KELLER Stéphane SOKOLOWSKI	COMMUNE D'AUBY	60 000 €	Acte du 04/04/2025 par Maître DELCOURT Valérie
Délibération du 03 juillet 2025	38 rue du Général de Gaulle	Immeuble bâti	Parcelle cadastrée section B n° 4406	Jean-Pierre LECAS Daphnée CAUCHY Gaëlle LECAS Nicole LECAS	COMMUNE D'AUBY	115 000 €	Acte du 10/12/2025 par Maître DENOYELLE Julie
Décision directe du 15 juin 2023	Rue Jules Ferry	Immeuble non bâti	Parcelle cadastrée section B n° 2722	Paulette BAUDEWYN Martine VANDEKAN Laurence VANDEKAN Jean-Paul VANDEKAN Joël VANDEKAN Fabrice VANDEKAN	COMMUNE D'AUBY	2 500 €	Acte du 12/12/2025 par Maître DUBRULLE Jean-Emile

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05 MAI 2026

ID : 059-215900283-20260428-DEL_20260428_14-DE



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260428-DEL_20260428_14-DE

510

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS
TABEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2025

te DCM / DPU	Localisation	Désignation du bien	Références cadastrales / superficie	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de vente / montant	Origine de la propriété
Délibération du 03 juillet 2025	Rue Jean-Baptiste Lebas	Immeuble non bâti	Parcelles cadastrées section A n° 3345, 3348	COMMUNE D'AUBY	Mathias DERVYN Frédérique DRUBAY	3 650 €	Acte du 13/11/2025 par Maître OFFROY BERRIER Bérénice